



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bahreïn

Question écrite n° 36721

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet des relations que la France entretient avec Bahreïn. Le renforcement de nos liens avec les pays du Golfe est important à plus d'un titre. Il désire connaître son sentiment à ce sujet.

## Texte de la réponse

Les autorités françaises attachent une grande importance aux relations bilatérales avec le royaume de Bahreïn. Ce pays est exemplaire dans la région du golfe arabo-persique par les progrès démocratiques réalisés depuis l'avènement du roi Hamad et par le dynamisme économique dont il fait preuve. Les visites officielles se sont intensifiées depuis 2002. Le secrétaire d'État aux affaires étrangères, la ministre de la défense puis le secrétaire d'État aux transports et à la mer, et enfin le ministre des affaires étrangères, le 14 janvier 2004, se sont successivement rendus à Manama. En retour, la visite officielle à Paris du premier ministre bahreïnien du 19 au 24 février 2004 a permis de confirmer l'importance de notre dialogue politique. La présence économique française à Bahreïn ne cesse de croître. En 2003, nos exportations ont connu une hausse de 7 %, dépassant ainsi le niveau de 100 millions d'euros malgré le niveau élevé de notre devise. Avec 4 % de parts de marché, la France est aux premiers rangs des partenaires de l'économie bahreïnienne. L'accord bilatéral d'encouragement et de protection réciproques des investissements signé le 24 février 2004 en présence des deux premiers ministres permettra de consolider encore nos relations économiques. La France entend en outre poursuivre et approfondir ses actions de coopération avec Bahreïn, notamment en matière archéologique, urbanistique et médicale. Une commission mixte de coopération et d'action culturelle est prévue à Manama à l'automne. La France souhaite s'associer au jubilé du début des fouilles de la citadelle de Bahreïn, en décembre 2004, dont nous espérons l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36721

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2004, page 2394

**Réponse publiée le :** 17 août 2004, page 6391